



*Incitatifs à
l'amélioration de la
qualité de vie à Weedon*



*J'y viens un jour,
j'y reste pour toujours...*

Version 2017



520, 2^e Avenue
Weedon (Québec)
JOB 3J0
Téléphone : (819) 560-8550
Télécopie : (819) 560-8551
Messagerie :
adm.weedon@hsfqc.ca

**POURQUOI VENIR
S'INSTALLER À
WEEDON ?**

***Une municipalité désireuse
d'améliorer la qualité de vie
de ses citoyens !***

Située en plein cœur de la nature, à 45 minutes de Sherbrooke, Thetford Mines et Lac-Mégantic, Weedon est reconnue pour sa qualité de vie, ses beaux paysages, sa sécurité, ses organismes communautaires, ses activités culturelles et sportives, son économie diversifiée et sa solidarité.

Plus de 2600 personnes habitent à Weedon dont la superficie est de 215 kilomètres carrés. Trois secteurs composent cette belle municipalité soit Weedon, Fontainebleau et St-Gérard.

Suite à l'élaboration d'une politique familiale, la municipalité a entrepris de mettre en place une formule gagnante pour toute personne ou entreprise désireuse de venir s'y établir. Des incitatifs financiers sont maintenant accessibles. Que ce soit pour une nouvelle naissance, la construction d'une résidence ou encore pour le virage vert de votre entreprise, voici ce que Weedon peut vous offrir...

(Les conditions d'admissibilités sont énumérées sous chaque rubrique)



POUR LA FAMILLE

Nouvelle naissance

Un montant de 300 \$ vous sera versé pour la naissance d'un enfant.

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant la naissance. Copie du certificat de naissance obligatoire. Vous devez résider sur le territoire de Weedon).

Couches lavables

Un montant de 100 \$ pourrait vous être versé.

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant l'achat de couches. Facture obligatoire. La municipalité remboursera jusqu'à un maximum de 100 \$ soit 50 % de la facture. Vous devez résider sur le territoire de Weedon).

Encouragement aux études

En partenariat avec



Un montant de 300 \$ sera versé pour les jeunes de 18 à 35 ans à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de la polyvalente Louis-Saint-Laurent ou Alexander-Galt. (150 \$ par la municipalité et 150 \$ par la caisse).

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant l'obtention du diplôme. Copie du diplôme obligatoire. Vous devez résider sur le territoire de Weedon. La municipalité s'engage à respecter seule cette bourse pour les finissants de Distaëli).

POUR UNE RÉSIDENCE

Achat d'une résidence principale

En partenariat avec



Un montant de 4000 \$ vous sera versé pour l'achat d'une résidence sur le territoire de Weedon. (2000 \$ par la municipalité et 2000 \$ par la caisse).

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant l'achat. Copie du contrat notarié obligatoire. Achat d'une première résidence seulement. Vous devez résider sur le territoire de Weedon. Avoir contracté un prêt hypothécaire minimum de 100 000 \$ (terme de 5 ans minimum) à la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François).

Rénovation esthétique ou énergétique (secteurs ciblés—voir liste)

Un montant de 1000 \$ pourrait vous être versé.

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant les rénovations. Demande de permis, validation de la réalisation des travaux et factures obligatoires. La municipalité remboursera jusqu'à un maximum de 1000 \$ soit 50 % des coûts de rénovation).

Borne de recharge électrique

Un montant de 500 \$ vous sera versé.

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant l'installation de la borne. Facture obligatoire. Vous devez résider sur le territoire de Weedon et être propriétaire d'une voiture électrique. La municipalité remboursera jusqu'à un maximum de 500 \$ soit 50 % des coûts de la borne incluant son installation).

Construction d'une résidence

En partenariat avec



Un montant de 4000 \$ vous sera versé pour la construction d'une résidence principale sur le territoire de Weedon. (2000 \$ par la municipalité et 2000 \$ par la caisse).

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant la construction. Preuve des coûts de construction obligatoire. Vous devez résider sur le territoire de Weedon. Avoir contracté un prêt hypothécaire minimum de 100 000 \$ (terme de 5 ans minimum) à la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François).

Construction éco-énergétique

Un montant de 1000 \$ pourrait vous être versé (500 \$ de plus pour accréditation LEED).

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant la construction. Preuve de certification LEED obligatoire. Vous devez résider sur le territoire de Weedon).

Acquisition d'un terrain dans l'écoquartier

Admissible à une subvention pouvant être équivalente au coût d'acquisition du terrain.

(Conditions : Obligation de construire la résidence dans les 24 mois suivant le transfert de propriété du terrain situé dans le complexe d'habitation durable. Aussi admissible pour des résidences à énergie verte).

POUR UNE ENTREPRISE

Aide aux entreprises

Admissible à une subvention pouvant être équivalente aux coûts des taxes foncières pour une période de trois ans lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise. (Soit 100 % la première année, 50 % la deuxième année et 30 % la troisième année).

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant l'implantation de l'entreprise. L'entreprise doit être située sur le territoire de Weedon).

La subvention sera déterminée selon le projet et le potentiel de création de nouveaux emplois

Construction LEED - Verte (Entreprise)

Un montant de 1000 \$ pourrait vous être versé.

(Conditions : le formulaire de demande doit être complété et remis au cours de l'année suivant la construction. Preuve de certification LEED obligatoire. L'entreprise doit être située sur le territoire de Weedon).

Achat d'un terrain pour l'implantation d'une entreprise verte

Admissible à une subvention permettant l'acquisition d'un terrain à coût inférieur

(Conditions : Preuve de certification verte obligatoire. L'entreprise doit être située sur le territoire de Weedon).

La subvention sera déterminée selon le projet et le potentiel de création de nouveaux emplois

N.B. Les demandes seront traitées bi-annuellement soit en mai et novembre

(Tous les incitatifs peuvent être modifiés, bonifiés ou abolis sans préavis)

